

Séance ordinaire

2009-06-01

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace, tenue le lundi 1^{er} juin 2009 à 20 heures à laquelle sont présents, Monsieur le maire Marcel Catellier, les conseillers Monsieur Pierre Fortin, Monsieur Jonathan Daigle, Monsieur Sylvain Landry, Monsieur Raynald Coulombe, Madame Lise Théberge, Monsieur André Clavet et Madame Sophie Boucher, secrétaire-trésorière.

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2009;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. a) Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2009;**
- 7. Affaires nouvelles :**
 - a) Demande de dérogation mineure, M. Martin Couture et Mme Mélanie Dubé;
 - b) Résolution journées de la culturel;
 - c) Engagement du personnel d'été;
 - d) Demande d'usage temporaire, M. Valère Thibault et Sonia Proulx;
 - e) Entente Tourisme Cap-Saint-Ignace;
- 8. Affaires commencées.**
 - a) Nouvelle tarification pour le terrain de jeux et autres;
 - b) Autorisation de dépenses règlement d'emprunt 2006-06;
 - c) Mandat Mission HGE inc, phase III, recherche en eau;
- 9. Informations générales;**
- 10. Période de questions;**
- 11. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Marcel Catellier procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : Monsieur Pierre Fortin siège # 1,
Monsieur Jonathan Daigle, siège # 2,
Monsieur Sylvain Landry, siège # 3,
Monsieur Raynald Coulombe, siège # 4,
Madame Lise Théberge, siège #5,
Monsieur André Clavet, siège # 6,
Son honneur, monsieur le maire, Marcel Catellier

2009-06-01

Adoption ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Lise Théberge, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2009-06-02

Adoption procès-verbal

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2009

Il est proposé par le conseiller Pierre Fortin, appuyé par le conseiller Sylvain Landry et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2009, après avoir été lu par chacun des conseillers (ères), soit accepté tel que rédigé avec dispense de lecture.

2009-06-03

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Ratification des comptes

Il est proposé par le conseiller Pierre Fortin, appuyé par le conseiller André Clavet et résolu unanimement que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro 900347 au numéro 900454 inclusivement, pour la somme de 296 833,72 \$, les salaires pour une somme de 69 796,63 \$, pour un total de 366 630,35 \$.

6. a) Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2009

Le conseiller M. Raynald Coulombe présente un résumé du procès-verbal de la rencontre du comité du ccu du 20 mai 2009.

7. Affaires nouvelles

2009-06-04

a) Demande de dérogation mineure, M. Martin Couture et Mme Mélanie Dubé

Dérogation mineure
302, Coteau
Martin Couture et
Mélanie Dubé

CONSIDÉRANT QUE

cette demande consiste à autoriser pour la fermeture de l'abri d'auto existant une sommation des marges latérales de 3,90 mètres au lieu de 6 mètres, une marge minimum latérale du côté est de 1,90 mètre au lieu de 2 mètres et une ouverture du même côté pour une porte d'accès donnant un droit de vue inférieur à 2 mètres tel que prescrit au règlement de zonage 270, en ce qui concerne les normes d'implantation du bâtiment principal dans la zone Rc-7;

CONSIDÉRANT QU'

un avis public a été affiché dans le Journal Le Vaillant, le tout conformément à la Loi ainsi que dans les deux tableaux;

CONSIDÉRANT QUE

les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent l'acceptation de la demande d'autorisation, tel que rédigée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle et résolu unanimement d'accepter cette demande de dérogation mineure pour cette propriété de Madame Mélanie Dubé et M. Martin Couture sise au 302, rue du Coteau, lot 3 251 924, cadastre de la Paroisse de Cap-Saint-Ignace.

2009-06-05

b) Résolution journées de la culture

Journées de la culture

ATTENDU QUE

la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Cap-Saint-Ignace et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Cap-Saint-Ignace a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Théberge, appuyé par le conseiller Sylvain Landry et résolu sur la recommandation du conseil municipal :

QUE la municipalité de Cap-Saint-Ignace, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

2009-06-06

Engagement personnel d'été

c) Engagement du personnel d'été

ATTENDU QUE chaque année, la Municipalité de Cap-Saint-Ignace engage des ressources humaines saisonnières afin de combler les postes d'animateurs de terrain de jeux, de sauveteurs à la piscine, de responsable des îlots fleuris et pour les espaces verts;

ATTENDU QUE suite à la parution d'offres d'emploi dans le journal le Vaillant, des curriculum vitae ont été déposés à nos bureaux et une sélection a été effectuée afin de combler adéquatement tous les emplois disponibles;

ATTENDU QUE

les entrées en poste du responsable et de l'aide aux espaces verts doivent se faire à compter du début juin, ces postes sont pour cette année comblés par des gens étant disponibles à partir de cette date;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par le conseiller Sylvain Landry et résolu unanimement:

D'ENGAGER les ressources humaines suivantes nécessaires à la poursuite des activités estivales :

Coordonnatrice du terrain de jeux :

- Marie-Chistine Duval

Animateurs(trices) de terrain de jeux :

- Stéphanie Cloutier-Gaudreau
- Rosalie Dégarie
- Philippe Dionne
- Alexandra Guimont
- Mélissa Lavoie
- Annie Ouellet
- Marie-Pier Ouellet
- Sarah Ouellet

Animatrice/animateur de soutien :

- Mathieu Paré
- Mélanie Duval

Sauveteur piscine : À déterminer

Responsable espaces verts :

- Julie Simoneau

Aide aux espaces verts :

- André Casault

Responsable îlots fleuris :

- Françoise Boucher

2009-06-07

Usage temporaire
Valère Thibault
Sonia Proulx
Lot 3 251 401

d) Demande d'usage temporaire, M. Valère Thibault et Mme Sonia Proulx

CONSIDÉRANT QUE

M. Valère Thibault et Madame Sonia Proulx ont fait l'acquisition du lot 3 251 401, cadastre de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace;

CONSIDÉRANT QUE

ces propriétaires ont l'intention d'ériger une résidence sur ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité a un projet d'aqueduc et d'égout dans ce secteur et la décision n'est pas encore prise;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires veulent connaître l'orientation de ce projet avant d'investir pour une installation septique;

CONSIDÉRANT QUE pour commencer à préparer le terrain et l'entretenir avant la construction, ils ont fait une demande d'usage temporaire pour y installer une roulotte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Fortin, appuyé par la conseillère Lise Théberge et résolu unanimement d'autoriser un usage temporaire pour une roulotte sur le lot 3 251 401, propriété de M. Valère Thibault et Mme Sonia Proulx.

De plus, cette autorisation est valide pour la durée d'un an. Les propriétaires devront faire une demande à chaque année pour le renouvellement de cet usage temporaire. La demande devra être faite avant la date anniversaire de la présente résolution. Cet usage temporaire est conditionnel à la construction d'une résidence permanente.

2009-06-08

Entente Tourisme
Cap-Saint-Ignace

e) **Entente Tourisme Cap-Saint-Ignace**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de Tourisme Cap-Saint-Ignace inc., est légalement constituée par lettres patentes enregistrées le 20 mars 1998 régie par la troisième partie de la Loi des Compagnies du Québec, ayant son siège social à Cap-Saint-Ignace;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace subventionne annuellement cette corporation;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons clarifier les rôles et responsabilités dans le champ d'intervention du tourisme à Cap-Saint-Ignace;

CONSIDÉRANT QU' un projet d'entente a été présenté aux deux parties et que la dernière version doit être modifiée seulement au niveau du représentant de Tourisme Cap-Saint-Ignace;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Clavet et appuyé par la conseillère Lise Théberge et résolu unanimement d'entériner le protocole d'entente avec Tourisme Cap-Saint-Ignace. De plus, M. Marcel Catellier, maire et Madame Sophie Boucher, directrice générale, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Cap-saint-Ignace cette entente.

8. Affaires commencées

2009-06-09

Tarification terrain
de jeux et autres

a) Nouvelle tarification pour le terrain de jeux et autres;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs pour le terrain de jeux, le service de garde et la piscine sont habituellement majorés à tous les deux ans ;

CONSIDÉRANT QUE la dernière augmentation remonte à 2006 avec la résolution 2006-05-104;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs nous a suggéré de nouveaux tarifs et le conseil municipal les a acceptés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par la conseillère Lise Théberge et résolu unanimement que le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace avise que le tarif d'inscription aux activités du terrain de jeux, au service de garde et à la piscine pour l'année 2009, soit augmenté de la façon suivante :

Tarification terrain de jeux

Formule régulière

MARDI – MERCREDI – JEUDI	
1 ^{er} enfant	110 \$
2 ^e enfant	100 \$
3 ^e enfant et suivants	50 \$
(Transport en autobus et gilet inclus)	

Formule « extra »

TOUS LES JOURS	
1 ^{er} enfant	200 \$
2 ^e enfant	190 \$
3 ^e enfant et suivants	90 \$
(inclus le service de garde du matin et du soir)	

Tarification du service de garde

Lundi et vendredi (par journée) **13 \$**
Journalier (matin ou soir) **3 \$**

Tarification piscine municipale

3 \$ par personne (gratuit pour les 5 ans et moins)
Laissez-passer estival pour une personne : 25 \$
Laissez-passer familial : 65 \$

2009-06-10

Dépenses règlement
d'emprunt 2006-06

b) Autorisation de dépenses règlement d'emprunt 2006-06

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires du règlement numéro 2006-06 servant à l'achat de machinerie pour les travaux publics n'ont pas été affectées au complet;

CONSIDÉRANT QUE le Service des Travaux publics a de la difficulté à louer une plaque vibrante pour les différents travaux de compactage;

CONSIDÉRANT QUE pour l'entretien des espaces verts, une remorque fermée servant à l'entreposage des équipements rendrait plus efficace le déplacement de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées à différentes compagnies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Fortin, appuyé par le conseiller Raynald Coulombe et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'une plaque vibrante au montant d'environ 9 898 \$ plus les taxes applicables et l'achat d'une remorque fermée au montant d'environ 3 500 \$ plus les taxes applicables. Ces crédits seront pris à même le montant disponible du règlement d'emprunt 2006-06.

2009-06-11

Mandat Mission HGE
Forages exploratoires

c) Mandat Mission HGE inc, phase III, recherche en eau

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a mandaté la firme Mission HGE le 4 mai dernier avec la résolution 2009-05-22 pour la poursuite de travaux de recherche en eau;

CONSIDÉRANT QUE les phases I et II de ce mandat ont été réalisées lors des dernières semaines;

CONSIDÉRANT QUE le rapport préliminaire suggère des forages exploratoires à trois différents endroits;

CONSIDÉRANT QUE nos ingénieurs nous suggèrent de faire un seul forage exploratoire avant de passer aux deux autres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par le conseiller Pierre Fortin et résolu unanimement d'accepter la phase III de la proposition numéro PR09-130-r datée du 1^{er} juin 2009.

La Municipalité de Cap-Saint-Ignace accepte le budget proposé par la firme « Mission HGE » au montant de 6 540 \$ plus les taxes applicables.

De plus, la Municipalité mandate un puisatier selon les recommandations de la firme « Mission HGE » pour la réalisation de forages exploratoires.

9. Informations générales

Monsieur Catellier informe les gens de différents dossiers.

10. Période de questions

Période de questions Monsieur le maire répond à quelques questions des gens de la salle.

2009-06-12

11. Levée de la séance

Levée de la séance Il est proposé par la conseillère Lise Théberge, appuyé par le conseiller Pierre Fortin que la séance soit levée à 20 heures 40.

Sophie Boucher,
secrétaire-trésorière

Marcel Catellier,
maire